Réf. Farde e-Assemblées : 2491811

TRADUCTION

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : "Plaatselijke openbare bibliotheek".- Régularisation caisse débours.- Compensation.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2022 ;

Considérant que pour permettre la reconstitution de la caisse débours de la POB à concurrence d'un montant de 742,36 €, l'article 70008/30201 ne peut être augmenté que moyennant une compensation obtenue par la diminution du même montant octroyé à l'ASBL Bruxelles-Enseignement pour le financement du Projet Général d'Action d'Encadrement différencié (PGAED) - Algemeen Actieproject Positieve discriminatie (Reallo 22/400) à l'article 70008/33202.

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : autoriser la diminution de 742,36 € à l'article 70008/33202 du montant octroyé à l'ASBL Bruxelles-Enseignement pour le financement du Projet Général d'Action d'Encadrement différencié (PGAED) - Algemeen Actieproject Positieve discriminatie (Reallo 22/400) afin de compenser une réallocation sur l'article 70008/30201.

Annexes :